

Programme bilan de compétences – 24 heures

Confidentialité des échanges

- Le bilan de compétences est réalisé dans le strict respect de la confidentialité, conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail.
- Les échanges, informations recueillies, documents de travail et éléments d'analyse sont strictement confidentiels.
- Ils ne peuvent être transmis à des tiers, notamment à l'employeur ou à tout organisme, sans l'accord exprès et écrit du bénéficiaire.
- La synthèse du bilan est remise exclusivement au bénéficiaire.
- Sa conservation par l'organisme est limitée aux seules obligations légales et réglementaires applicables.

Objectif général

Permettre au bénéficiaire de valider, sécuriser et structurer un projet professionnel abouti, en définissant un plan d'action cohérent, réaliste et durable, aligné avec ses compétences, ses ressources et les leviers mobilisables.

Objectifs spécifiques

- Analyser la cohérence entre le parcours professionnel, les compétences acquises et le projet envisagé.
- Identifier les écarts entre les compétences actuelles et les compétences cibles.
- Étudier la faisabilité du projet sur les plans professionnel, organisationnel et territorial.
- Recenser et mobiliser les ressources nécessaires : formations, financements, réseau et acteurs du secteur.
- Coconstruire un plan de transition structuré, intégrant les scénarios professionnels envisageables et les conditions concrètes de leur mise en œuvre.

Publics visés

Toute personne souhaitant clarifier un projet professionnel, sécuriser une évolution ou envisager une reconversion.

Prérequis

Aucun prérequis exigé.

Pour les séances réalisées à distance, le bénéficiaire doit disposer d'un équipement informatique adapté, d'une connexion internet stable et d'un environnement permettant la confidentialité des échanges.

Modalités d'accès

Un entretien préalable gratuit et sans engagement est systématiquement proposé afin de déterminer si le bilan de compétences correspond aux besoins du bénéficiaire.

Cet entretien permet :

- La présentation du dispositif, de ses objectifs et de son déroulement ;
- L'analyse de la demande et la clarification des besoins ;
- La co-construction du cadre du parcours ;
- La vérification de la pertinence du bilan ;
- L'adaptation de la durée et du contenu du bilan aux besoins identifiés, conformément aux exigences réglementaires.

Durée du bilan

Durée totale : **24 heures** (18 heures d'accompagnement individualisé incluant les temps de restitution + 6 heures de travail personnel guidé).

L'entrée dans le dispositif est confirmée à l'issue de l'entretien préalable.

Le travail personnel guidé fait l'objet de consignes formalisées, d'échanges avec le consultant et d'une traçabilité intégrée au parcours ; il ne constitue en aucun cas un travail réalisé en parfaite autonomie.

Méthodes pédagogiques

L'accompagnement est individualisé et coconstruit à chaque étape.

Les méthodes mobilisent :

- Des entretiens individuels en présentiel, distanciel ou mixte ;
- L'analyse structurée du parcours professionnel ;
- La cartographie des compétences et l'analyse des écarts ;
- L'étude de la faisabilité globale du projet (organisationnelle, territoriale, sectorielle) ;
- La construction progressive du plan de transition ;
- L'identification des ressources nécessaires et des options professionnelles envisageables ;
- Chaque séance s'adapte au rythme du bénéficiaire et à l'avancée du projet.

Supports pédagogiques

Selon les besoins exprimés, les supports utilisés peuvent inclure :

- Des autodiagnostic ;
- Des questionnaires d'intérêts et de personnalité ;
- Des inventaires de compétences ;
- Des matrices d'écart (écarts, compétences/exigences, écarts ressources/contraintes) ;
- Des grilles d'analyse comparative de scénarios professionnels (scénarios A/B/C, pondération des critères, analyse avantages/risques) ;
- Des outils d'aide à la décision (tableaux de faisabilité, analyse multicritères, cartes de priorisation, leviers/freins) ;
- Des grilles d'analyse de parcours (chronologie, transitions, récurrences, cohérence du parcours) ;
- Des documents d'exploration professionnelle (fiches métiers, fiches secteurs, ressources d'évolution) ;
- Des outils de projection et de planification (tableaux de plan d'action, jalons, calendrier de mise en œuvre).

Ces supports permettent de structurer la réflexion, de comparer les options et de sécuriser les prises de décision.

Déroulé du parcours

1. Phase préliminaire

La phase préliminaire pose le cadre du bilan et clarifie la demande du bénéficiaire.

Elle comprend :

- La clarification de la demande et du besoin d'accompagnement ;
- L'analyse du contexte professionnel et des contraintes associées ;
- La présentation du déroulement du bilan et des règles de fonctionnement ;
- La co-construction des objectifs du parcours.

2. Phase d'investigation

La phase d'investigation explore le parcours du bénéficiaire et fait émerger des pistes d'évolution pertinentes et réalistes.

Elle comprend :

- L'analyse du parcours et des expériences significatives ;

- L'identification des compétences transférables ;
- La clarification des motivations et des besoins prioritaires ;
- L'émergence et l'étude de pistes d'évolution professionnelle à court terme ;
- L'ajustement progressif des options envisagées.

3. Phase de conclusion

La phase de conclusion finalise les éléments essentiels du projet et organise les premières actions.

Elle comprend :

- La sélection de la piste retenue ;
- La mise en cohérence des compétences, motivations et ressources identifiées ;
- La co-construction d'un plan d'action simple et opérationnel ;
- La restitution orale des conclusions ;
- La remise de la synthèse écrite ;
- La lecture partagée de la synthèse, sa validation et sa signature par le bénéficiaire et le consultant ;
- L'émargement de la séance de clôture ;
- La remise de l'attestation de fin de bilan.

Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation permettent de suivre les avancées du bénéficiaire tout au long du bilan.

Elles comprennent :

- Une évaluation continue à chaque étape du parcours ;
- Un questionnaire de satisfaction à chaud ;
- Un questionnaire de satisfaction à froid envoyé entre 3 et 6 mois ;
- La lecture partagée, la validation et la signature de la synthèse finale ;
- La conservation de la synthèse uniquement pour répondre aux obligations légales (RGPD).

Suivi après bilan

Un suivi est systématiquement proposé entre 3 et 6 mois afin d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action.

Ce suivi est proposé en dehors des 24 heures du bilan de compétences et n'est pas inclus dans la durée financée.

Accessibilité

- Le dispositif est accessible à tous.
- Des adaptations peuvent être mises en place selon les besoins du bénéficiaire.
- Un référent handicap est identifié.

Traitement des données

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD.